

POUR CONTACTER LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

DSDEN
Hôtel académique
144, rue de Bavay
BP 669 59033 LILLE Cédex

www.ac-lille.fr/dsden59/espaceprofessionnel

Secrétariat SSP

03 20 62 33 16
ce.serv-soc-personnel@ac-lille.fr

Conseillère technique départementale

Monique WILLIG
monique.willig@ac-lille.fr

SERVICE SOCIAL SPÉCIALISÉ DU TRAVAIL

Dans le cadre des missions définies par la **circulaire ministérielle du 11 septembre 1991**, le service social en faveur des personnels de l'éducation nationale mène une action centrée sur une meilleure adaptation de l'homme et de son milieu de travail.

L'assistant-e de service social se situe à l'interface de la vie privée des agents et de leur vie professionnelle :

- Il apporte aide et conseils aux personnels.
- Il participe à la politique sociale de l'institution.
- Il contribue à la politique d'action sociale en faveur des personnels.

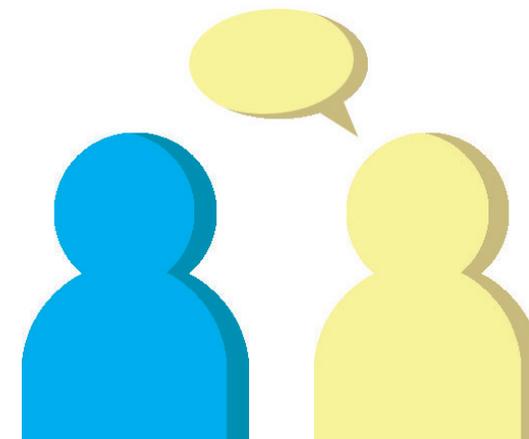
LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



VOUS ÊTES PERSONNELS TITULAIRES OU CONTRACTUELS

- Enseignants, publics et privés 1er et 2nd degré
- Personnels non enseignants du secteur public
- En activité (en poste ou en congé)
- Retraités de l'enseignement public
- Ayants droits

UN-E ASSISTANT-E DE SERVICE SOCIAL SE TIENT À
VOTRE DISPOSITION EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ



À VOTRE ÉCOUTE

L'assistant-e de service social vous reçoit à votre demande.

- Examine avec vous, les éléments de votre situation personnelle (travail, santé, vie privée...).
- Vous informe, vous oriente et vous accompagne dans l'accès aux droits (sociaux et professionnels) : action sociale, congés, maladie, handicap...
- Instruit, avec vous, différents dossiers et relaie vos demandes ; postes adaptés, mutation, aides financières.
- Vous accompagne dans votre vie professionnelle (installation, adaptation du poste de travail, souffrance au travail, difficultés professionnelles) et exerce un rôle de médiation entre vous et l'institution.

L'assistant-e de service social peut aussi être amenée à intervenir à la demande de l'administration ou de partenaires extérieurs en veillant à la libre adhésion de l'agent concerné.

Elle est soumise au secret professionnel conformément aux articles 226-13 et 14 du nouveau code pénal.

LILLE- LOMME-HELLEMMES

Hélène BUSOLIN
06 10 30 08 53 / 03 20 62 31 04
helene.busolin@ac-lille.fr

LILLE ALENTOURS

Christine NOPPE
06 10 30 10 79 / 03 20 62 31 76
christine.noppe@ac-lille.fr

ROUBAIX TOURCOING

Soria BOURZOUI
06 10 30 03 55 / 03 20 62 31 02
soria.bourzoufi@ac-lille.fr

DUNKERQUE FLANDRES

Agnès CORION
06 10 30 05 70 / 03 20 62 31 61
agnes.corion@ac-lille.fr

DOUAISIS LILLE EST/SUD

Sandrine LELEU
06 10 30 08 51 / 03 20 62 32 71
sandrine.leleu@ac-lille.fr

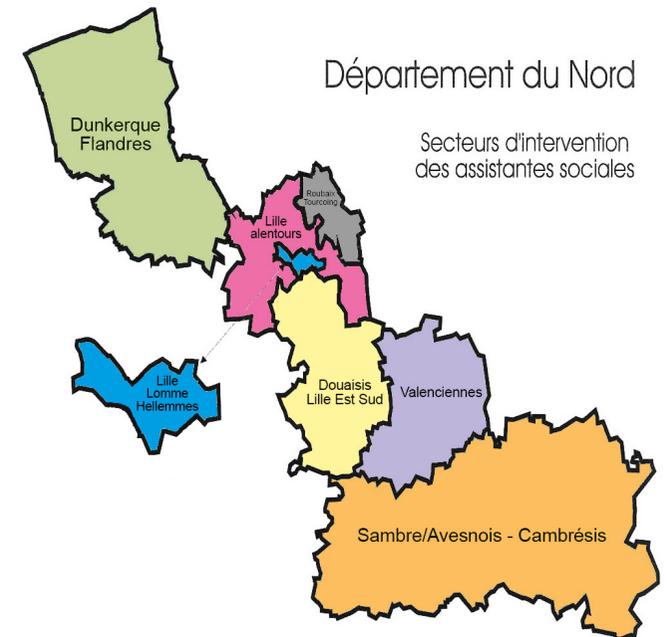
VALENCIENNES

Carole GAYOT
06 10 30 07 03 / 03 20 62 31 77
carole.gayot@ac-lille.fr

SAMBRE AVESNOIS CAMBRESIS

Karima CHEDDANI
06 10 30 03 23 / 03 20 62 32 66
karima.cheddani@ac-lille.fr

Les assistants-es de service social vous reçoivent sur rendez-vous **en fonction de votre lieu d'affectation** (Lieu de domicile pour les personnels en Congé Longue Durée ou Disponibilité d'Office et pour les retraités).



**ELLES ASSURENT DES PERMANENCES
HEBDOMADAIRES DANS LE BASSIN D'ÉDUCATION**